

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi



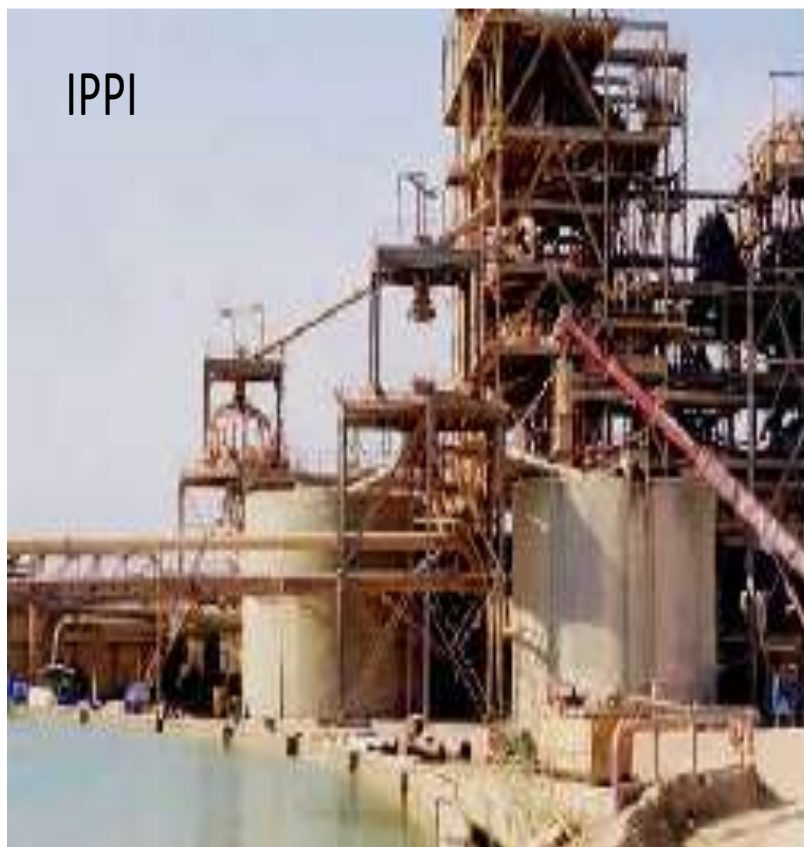
ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

INDICE DES PRIX DE PRODUCTION INDUSTRIELLE (IPPI)

Mars 2020

IPPI



Avertissement

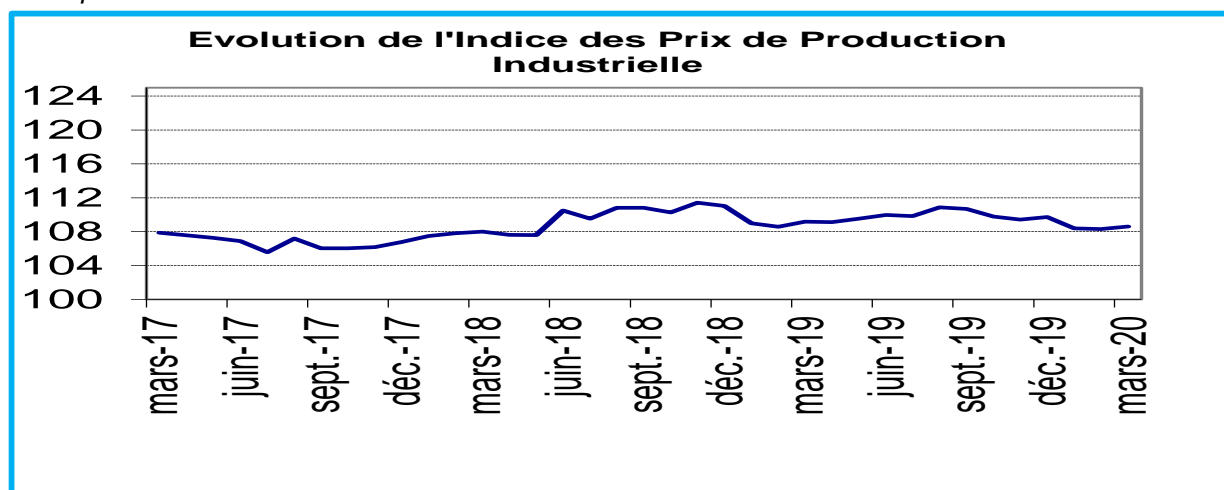
L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) publie la note « flash » relative à une analyse d'ensemble de l'Indice des Prix de Production dans l'Industrie (IPPI). Cet indice, base 100 en 2006, mesure l'évolution des prix de production, départ usine, et hors marge de transport. Il couvre les industries extractives, alimentaires, chimiques, mécaniques, les industries textiles et du cuir, du papier et du carton, de l'énergie, des matériaux de construction et les autres industries manufacturières. La nomenclature d'activités et de produits utilisée (NAEMA, rev1) est celle des Etats membres d'Observatoire économique et statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT). Les indices sont de type Laspeyres, à pondération par les valeurs ajoutées de l'année de base. L'échantillon représente 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays. L'indice est publié au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Les prix présentés dans cette note se

ANALYSE D'ENSEMBLE : Une augmentation des prix de production industrielle

L'activité industrielle est marquée, au mois de mars 2020, par un relèvement de 0,3% des prix de production, comparativement à ceux du mois précédent. Cet accroissement résulte de la hausse des prix dans les industries de production d'énergie (+2,9%), alimentaires (+0,6%) et des matériaux de construction (+0,6%). En revanche, ceux dans les industries textiles et du cuir (-3,0%), mécaniques (-2,5%), chimiques (-2,4%) et extractives (-0,6%) se sont repliés. Au même moment, les prix de production dans les industries du papier et du carton et les autres industries manufacturières sont restés stables.

Sur un an, les prix de production industrielle ont régressé de 0,5%.

Les prix moyens sur les trois premiers mois de 2020 ont fléchi de 0,4%, relativement à ceux de la période correspondante de 2019.



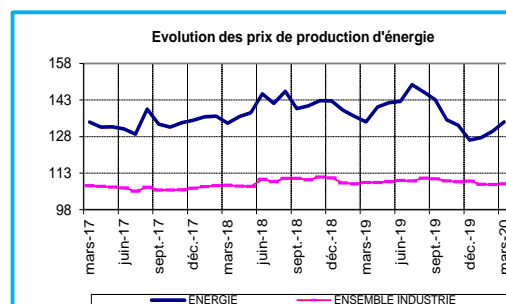
ANALYSE SECTORIELLE

Un redressement des prix dans les industries de production d'énergie

En mars 2020, les prix dans les industries de production d'énergie se sont relevés de 2,9% en rythme mensuel, sous l'effet du renchérissement de la production et distribution d'électricité (+4,8%).

Cependant, ils sont demeurés constants en variation annuelle.

Par contre, sur le premier trimestre 2020, ils se sont repliés de 4,2%, comparativement à ceux de la période correspondante de 2019.

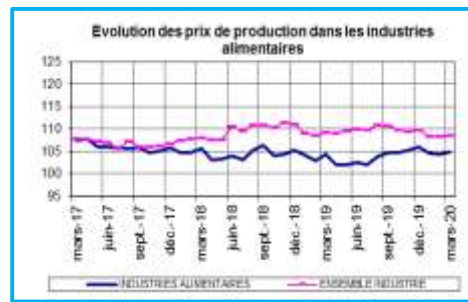


Un renchérissement des produits alimentaires

Rapportés à ceux du mois précédent, les prix de production dans les industries alimentaires se sont accrus de 0,6% en mars 2020. Cette évolution s'explique par le relèvement des prix de grains et d'aliments pour animaux (+7,9%).

En outre, sur un an, ils ont augmenté de 0,5%.

Ils se sont également bonifiés de 0,7% sur les trois premiers mois de 2020, relativement à ceux de la période correspondante de 2019.

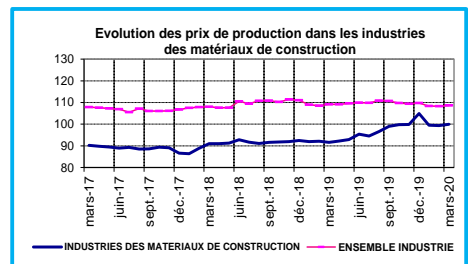


Un relèvement des prix dans les industries des matériaux de construction

Les prix de production dans les industries des matériaux de construction ont progressé de 0,6% entre février et mars 2020, sous l'effet de la hausse de ceux du ciment.

En outre, ils ont crû de 9,1% comparativement à ceux de mars 2019.

Sur le premier trimestre de 2020, ils se sont réhaussés de 8,4%, par rapport à leurs niveaux de la période correspondante de 2019.



Une baisse des prix dans les industries textiles et du cuir

Comparativement à ceux du mois précédent, les prix de production dans les industries textiles et du cuir ont fléchi de 3,0% en mars 2020. Cette diminution est attribuable à la baisse des prix d'égrenage de coton (-3,3%).

Sur un an, ils ont également chuté de 7,2%.

Les prix moyens des trois premiers mois de 2020 ont diminué de 2,1%, comparativement à leurs niveaux de la période correspondante de 2019.

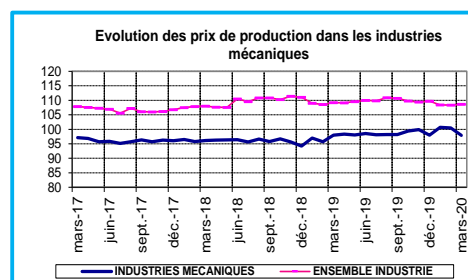


Un repli des prix dans les industries mécaniques

Par rapport à ceux du mois précédent, les prix de production dans les industries mécaniques ont reculé de 2,5% en mars 2020, en raison de la baisse de ceux des autres ouvrages en métaux (-8,6%).

Cependant, sur un an, ils n'ont pas connu de variations sensibles.

Sur les trois premiers mois de 2020 ils ont toutefois augmenté de 2,9%, relativement à ceux de la période correspondante de 2019.

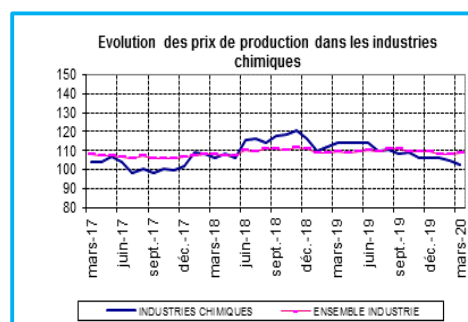


Une diminution des prix dans les industries chimiques

En mars 2020, les prix de production dans les industries chimiques se sont minorés de 2,4%, comparativement à ceux du mois précédent. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des prix du raffinage pétrolier (-8,0%).

Sur un an, les prix de production dans les industries chimiques ont également regressé de 10,1%.

Les prix moyens sur le premier trimestre de 2020 ont fléchi de 6,4%.

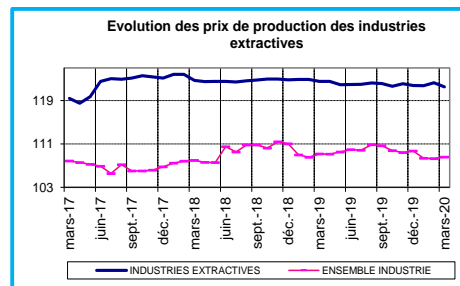


Une chute des prix dans les industries extractives

Rapportés à ceux du mois précédent, les prix de production dans les industries extractives ont reculé de 0,6% en mars 2020, sous l'effet principalement de la baisse des prix d'extraction de pierre, de sable et d'argiles (-1,7%).

En outre, ils ont fléchi de 0,8% en variation annuelle.

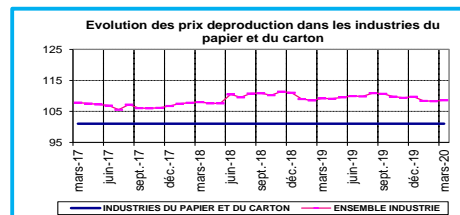
Sur les trois premiers mois de 2020, ils se sont repliés de 0,8%, en comparaison avec leurs niveaux de la période correspondante de 2019.



Une stabilité des prix de production dans les industries du papier et du carton

Les prix de production dans les industries du papier et du carton sont restés inchangés en rythme mensuel et annuel.

Ils n'ont pas également connu de variations sensibles sur les trois premiers de 2020, en comparaison avec ceux de la même période de 2019.



Une constance des prix de production dans les autres industries manufacturières

Les prix de production dans les autres industries manufacturières sont restés stables en variation mensuelle.

En outre, ils sont demeurés inchangés en rythme annuel.

Sur les trois premiers mois de 2020, ils se sont maintenus constants, par rapport à ceux de la période correspondante de l'année précédente.

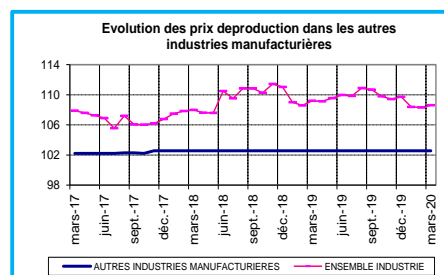


Tableau1 : INDICE DES PRIX DE PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE BASE 100 EN 2006

	Pond.	mars-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	janv-20	fév-20	mars-20	mars-20/ fév.20	mars-20/ mars-19	3 mois.20/ 3 mois.19
INDUSTRIES EXTRACTIVES	43	122,5	122,0	122,2	122,1	121,6	122,1	121,8	121,7	122,3	121,5	-0,6	-0,8	-0,8
Extraction de phosphate	16	108,4	108,5	108,6	108,3	108,3	108,3	108,3	108,3	108,3	108,3	0,0	-0,1	-0,1
Extraction de pierre, de sable et d'argiles	12	153,1	151,0	151,8	151,8	150,0	151,7	150,5	150,3	152,2	149,6	-1,7	-2,2	-2,1
Extraction ou production de sel et de natron	15	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	113,2	0,0	0,0	0,0
INDUSTRIES ALIMENTAIRES	408	104,3	101,9	103,9	104,7	104,6	105,2	106,1	104,6	104,3	104,9	0,6	0,5	0,7
Transformation conservation de poissons, crustacés et mollusques	41	141,9	133,1	135,7	139,1	138,4	136,6	137,7	138,1	138,1	134,4	-2,7	-5,3	-3,8
Fabrication de corps gras alimentaires	48	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	114,5	0,0	0,0	0,0
Travail de grains, fabrication d'aliments pour animaux	71	81,0	72,0	81,7	84,4	84,4	88,9	93,0	85,0	83,1	89,7	7,9	10,8	10,5
Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a	3	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	0,0	0,0	0,0
Confiserie, chocolaterie	12	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	107,2	104,0	104,0	104,0	0,0	-3,0	-3,0
Fabrication de sucre	111	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	92,2	0,0	0,0	0,0
Transformation et conservation de fruits et légumes	15	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	0,0	0,0	0,0
Fabrication de condiments et assaisonnements	35	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	101,2	0,0	0,0	0,0
Fabrication de produits laitiers et de glace	18	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	101,7	0,0	0,0	0,0
Fabrication de boissons	36	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	136,2	134,2	-1,5	-1,5	-0,5
Fabrication de produits à base de tabac	18	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	114,1	0,0	0,0	0,0
INDUSTRIES TEXTILES ET DU CUIR	16	138,4	122,0	133,9	128,7	128,7	139,8	143,6	135,3	132,5	128,5	-3,0	-7,2	-2,1
Egrenage de coton	13	143,6	124,9	138,5	132,5	132,5	145,1	149,5	140,0	136,9	132,3	-3,3	-7,8	-2,3
INDUSTRIES DU PAPIER ET DU CARTON	17	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	101,0	0,0	0,0	0,0
INDUSTRIES CHIMIQUES	171	114,0	109,9	110,6	108,4	109,4	106,2	106,4	106,5	105,0	102,5	-2,4	-10,1	-6,4
Raffinage pétrolier	47	133,8	134,8	134,3	127,2	132,3	124,6	124,7	131,6	126,7	116,6	-8,0	-12,9	-2,1
Fabrication de produits chimiques de base	50	132,3	116,9	120,2	118,9	117,5	114,8	115,4	108,5	108,3	109,1	0,7	-17,6	-17,2
Fabrication de produits pharmaceutiques	19	92,9	92,1	92,1	92,1	92,1	92,1	92,1	92,1	92,1	92,1	0,0	-0,9	-0,9
Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	24	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	90,7	0,0	0,0	0,0
Fabrication de peinture et vernis	10	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	87,3	0,0	0,0	0,0
Fabrication d'autres produits chimiques de base	2	70,7	74,8	73,5	78,1	77,7	74,9	75,5	77,6	77,1	77,0	0,0	9,0	11,0
Fabrication de produits en matières plastiques	13	80,7	82,3	81,9	82,5	82,2	79,9	79,3	81,9	80,6	82,4	2,3	2,1	1,2
INDUSTRIES DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	162	91,6	94,6	96,6	99,0	99,7	99,8	104,9	99,6	99,4	100,0	0,6	9,1	8,4
INDUSTRIES MECANIQUES	28	97,9	98,1	98,2	98,2	99,4	99,9	98,0	100,7	100,5	97,9	-2,5	0,0	2,9
Produits de la sidérurgie	9	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	120,0	0,0	0,0	3,2
Fabrication d'autres ouvrages en métaux	8	101,2	101,8	102,2	102,2	102,3	104,1	97,3	107,0	106,1	97,0	-8,6	-4,1	1,6
Fabrication de machines et matériels électriques	8	82,7	82,7	82,7	82,7	86,7	86,7	86,7	86,7	86,7	86,7	0,0	4,8	4,8
Fabrication d'équipement et appareils de radio, tv et communication	2	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	45,1	0,0	0,0	0,0
AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES	13	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	102,6	0,0	0,0	0,0
ENERGIE	141	134,1	149,3	146,3	143,1	134,9	132,7	126,5	127,6	130,2	134,1	2,9	0,0	-4,2
Production et distribution d'électricité	82	144,5	170,6	165,5	160,0	145,9	142,1	131,5	133,3	137,9	144,5	4,8	0,0	-6,7
Captage, traitement et distribution d'eau	59	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	119,6	0,0	0,0	0,0
ENSEMBLE INDUSTRIE	1000	109,2	109,8	110,9	110,7	109,8	109,4	109,7	108,4	108,3	108,6	0,3	-0,5	-0,4

Champ couvert

En se référant à la classification traditionnelle des activités économiques en trois secteurs (primaire, secondaire, tertiaire), le calcul de l'Indice des Prix à la Production Industrielle (IPPI) se rapporte au seul secteur secondaire. Il ne prend en considération que l'activité productrice des entreprises industrielles et ne s'intéresse pas aux autres facettes de la vie des entreprises telles que la rentabilité, la situation financière, l'investissement, l'emploi, les échanges avec l'extérieur, etc.

Echantillon

Les entreprises qui composent l'échantillon ont été choisies à partir de la dernière liste complète du répertoire du Centre Unique de Collecte de l'Information (CUCI). Cette liste a été étendue à d'autres entreprises avec le concours de l'Observatoire de l'industrie. Les entreprises sont classées par secteur d'activité. Les variables comme la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires (CA) et les effectifs ont été retenues comme critères pour mesurer les performances industrielles. L'échantillon d'entreprises enquêtées couvre l'ensemble des dix branches d'activités industrielles. Il a été choisi en tenant compte de la représentativité générale, de la représentativité sectorielle ainsi que de la représentativité selon la taille des entreprises. L'échantillon définitif retenu pour le suivi de la conjoncture dans l'industrie compte 69 entreprises couvrant 89,8% de la valeur ajoutée industrielle du pays.

Modalité de tirage de l'échantillon

Au niveau de chaque secteur, le tirage de l'échantillon est fait en deux étapes : la première est relative à la sélection des grandes entreprises de la strate. Un tri des entreprises par taille décroissante du chiffre d'affaires est effectué, ainsi que le calcul des proportions du CA des entreprises retenues dans la base de sondage et celui des proportions cumulées. Il est fixé un seuil de pourcentage cumulé de CA, une borne au-delà de laquelle toutes les entreprises sont retenues.

La deuxième étape consiste à la sélection des autres entreprises de la strate. Pour les entreprises dont le pourcentage du chiffre d'affaires est inférieur à la borne fixée, il est procédé à un échantillonnage par choix raisonné sur la base du chiffre d'affaires ou de critères de taille correspondant aux recommandations méthodologiques d'Eurostat.

Modalité de calcul des indices

Le calcul des Indices des Prix à la Production Industrielle (IPPI) s'effectue de manière hiérarchisée en partant des indices élémentaires correspondant aux produits industriels caractéristiques aux indices de sous-branche et à l'IPPI national. Les indices élémentaires représentent le rapport du prix au cours du mois courant à celui correspondant à la moyenne de l'année de base. Les indices de sous-branches sont des indices de Laspeyres pondérant les indices élémentaires précédents relatifs aux produits selon leur poids respectif (pour l'année de base) dans la valeur ajoutée totale. L'IPPI est un indice de Laspeyres pondérant les indices de sous-branches précédents relatifs aux différentes sous-branches industrielles selon leur poids respectif dans la valeur ajoutée industrielle totale.

Diffusion

Les indices sont présentés dans un tableau au niveau branche et sous-branche selon la nomenclature des activités et produits des Etats membres d'AFRISTAT. Ce tableau comporte les indices du mois, les indices des mois précédents de l'année en cours, les indices du même mois de l'année précédente, les variations entre le mois courant et le mois précédent, ainsi que celle du même mois de l'année précédente. Les indices sont disponibles au plus tard 30 jours après la fin du mois sous revue. Ils sont accessibles sur le site internet de l'Agence : www.ansd.sn. La diffusion de la publication mensuelle est faite largement en direction des utilisateurs (administrations nationales, médias nationaux et organismes internationaux etc.)

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

Directeur Général : **Babacar NDIR**

Directeur Général Adjoint : **Allé Nar DIOP**

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale: **Mbaye FAYE**

Chef de la Division des Statistiques Conjoncturelles: **Maxime Bruno NAGNONHOU**

Equipe de rédaction : **Ramlatou DIALLO, Mamadou & Muhamed NDIAYE**

Equipe de collecte : **Birama MBAYE, Ibrahima BA, Amadou SALL, Nafy KANOUTE & Awa SEYDI**

Diffusion: **El hadji Malick GUEYE**